

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core OA1\Noyau OA
11 Laurier St.\11, rue Laurier
Gatineau
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Business Transformation and Systems Integration
Service/Division de transformation des opérations et
d'intégrat
Special Procurement Initiative Dir
Dir. des initiatives spéciales
d'approvisionnement
11 Laurier, Place du Portage III
12C1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet SPICT - PROJET TCGPM	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-14MP22/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-14MP22	Date 2013-08-30
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XE-670-26308	
File No. - N° de dossier 670xe.W8474-14MP22	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-09-06	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chapple(XE Div.), Jeremy	Buyer Id - Id de l'acheteur 670xe
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1004 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8303
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Demande de proposition (DDP) W8474-14MP22/A

**Services professionnels en informatiques centrés sur les tâches (SPICT)
concernant de multiples niveaux et catégories de ressources
pour le ministère de la Défense nationale
dans le cadre du projet de transformation de la capacité de gestion du personnel militaire
(TCGPM)**

Modification no 006

**DDP publiée le 2 août 2013
Date limite : le 6 septembre 2013**

Vous trouverez ci-dessous le résumé des modifications publiées à jour concernant de demande de soumissions W8474-14MP22/A :

No de la pièce jointe ou de la modification		Description	Date	Commentaires
1	Modification. 001	Électronique	Le 12 août 2013	Question de clarification no 1 et révisions 1 pour reporter la date de clôture de l'invitation à soumissionner.
2	Modification. 002	Électronique	Le 14 août 2013	Questions d'éclaircissement no 1 à 5.
3	Modification. 003	Électronique	Le 19 août 2013	Questions d'éclaircissement no 6 à 14.
4	Modification. 004	Électronique	Le 26 août 2013	Questions de clarification no 15 à 23 et révisions no 1, 2, 3, 4 et 5 de la DDP.
5	Modification. 005	Électronique	Le 28 août 2013	Questions de clarification no 24 à 25 et révisions no 6, 7, 8, 9 et 10 de la DDP.
6	Modification. 006	Électronique	Le 30 août 2013	Question de clarification no 26.

QUESTIONS DE CLARIFICATION :

Nota : Les demandes de précisions sont classées par ordre numérique dès qu'elles sont reçues par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Une question et sa réponse seront affichées sur le site d'appels d'offres électroniques du gouvernement du Canada (achatsetventes.gc.ca) dès qu'elles seront disponibles. Les soumissionnaires éventuels sont donc avisés que les questions et réponses affichées peuvent ne pas être dans l'ordre sur le site achatsetventes.gc.ca.

La question d'éclaircissement ci-dessous a été reçue d'un soumissionnaire éventuel. Conformément à l'article 13 du document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels qui a été intégré à la demande de propositions conformément à l'article 2.1c) de la DDP, la question d'éclaircissement et la réponse correspondante sont fournies à tous les soumissionnaires éventuels comme indiqué ci-après :

Question 26

Volet de travail 1, analyste fonctionnel de PRE de niveau 2, critère AF2.O2 – Ce critère limite l'expérience de l'utilisation de Peoplesoft HRMS/HCM, version 8.9 ou ultérieure, au six dernières années. Selon nous, ce critère est trop restrictif par rapport aux autres critères similaires se rapportant au volet relatif à l'analyste fonctionnel de PRE et que, pour cette raison, des ressources autrement qualifiées pourraient être éliminées. Plus particulièrement, les autres critères se rapportant au volet relatif à l'analyste fonctionnel de PRE qui portent sur l'expérience de l'utilisation de Peoplesoft HRMS/HCM, version 8.9 ou ultérieure, sont les suivants :

Niveau 3

- O2 – expérience acquise au cours des huit dernières années
- C1 – aucune limite de temps
- C3 – aucune limite de temps
- C4 – expérience acquise au cours des dix dernières années
- C7 – aucune limite de temps
- C8 – aucune limite de temps

Niveau 2

- C1 – aucune limite de temps
- C3 – expérience acquise au cours des dix dernières années
- C6 – aucune limite de temps
- C7 – aucune limite de temps

Par conséquent, nous demandons à l'État de modifier le critère afin qu'une expérience acquise au cours des sept dernières années soit acceptée.

Réponse 26

En ce qui concerne le critère AF2.O2, l'État demande que l'analyste fonctionnel de PRE de niveau 2 ait une expérience récente de l'utilisation de PeopleSoft HRMS/HCM, version 8.9, soit au cours des six dernières années. Pour ce critère, « récente » signifie que l'analyste fonctionnel de PRE doit avoir au moins quatre années d'expérience, mais il ne doit pas avoir terminé son travail depuis plus de deux ans. La même exigence s'applique au critère AF2.O3, c'est-à-dire que l'expérience récente est requise en démontrant une expérience de six ans acquise au cours des huit dernières années.

L'État n'accepte pas de modifier le critère AF2.O2.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-14MP22/A

Amd. No. - N° de la modif.

006

Buyer ID - Id de l'acheteur

670xe

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-14MP22

File No. - N° du dossier

670xeW8474-14MP22

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DDP DEMEURENT INCHANGÉES.